

RÉPONSES PRINT'STORY ÉPISODE 58

Mais au fait :

Qu'est-ce qu'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) ?

Une **certification professionnelle** est la reconnaissance d'une maîtrise professionnelle. Le CQP, basé sur un emploi repère de la grille de la classification, est créé et délivré par la branche professionnelle via la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CPNEFP).

Il s'agit de **répertorier les compétences qui sont associées à chaque emploi** et qui correspondent à l'environnement professionnel d'un salarié du secteur.

La CPNEFP gère, actualise les référentiels et délivre les CQP.

Qu'est-ce qu'un bloc de compétences ?

Les Blocs de compétences sont des éléments constitutifs du référentiel de Certificat de Qualification Professionnelle. Ils s'apparentent à des activités et chaque bloc est composé de plusieurs compétences identifiées pour la réalisation de cette activité.

Chaque bloc est évaluable séparément ou bien peut être évalué dans le cadre de la certification du CQP dans sa globalité.

S'agissant d'un environnement professionnel défini (celui de l'imprimerie et des industries graphiques) il est tout à fait normal qu'un même bloc de compétences puisse figurer dans plusieurs CQP (après tout n'est-il pas essentiel que les professionnels se comprennent et parlent de la même chose tout au long de la chaîne graphique : commercial, prépresse, impression, façonnage).

Quels sont les CQP existant dans le secteur ?

Il existe 14 CQP différents spécifiques au secteur de l'imprimerie et des industries graphiques qui couvrent l'ensemble des étapes de production :

- **Prépresse :**
 - Concepteur Réalisateur Graphique
 - Technicien prépresse
- **Impression :**
 - Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe offset
 - Conducteur de rotative d'exploitation simple offset continu
 - Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe flexographie
 - Conducteur de machine à imprimer d'exploitation complexe héliogravure emballage
 - Conducteur de presse numérique,
- **Façonnage :**
 - Massicotier
 - Conducteur de plieuse
 - Conducteur d'encarteuse piqueuse
 - Conducteur de chaîne de brochage
 - Conducteur de chaîne de reliure
- **Commercial :**
 - Fabricant deviseur
 - Technico-commercial des industries graphiques

Qui est concerné ?

Chacun d'entre nous peut préparer un CQP.

- Un salarié en poste qui veut évoluer dans son emploi ou qui veut attester de ses compétences professionnelles.

- Un jeune qui, à l'issue d'un cycle de formation scolaire, veut avoir une spécialité (exemple un Bac pro ou un BTS qui veut se spécialiser sur la conduite d'une presse numérique ou d'une machine d'impression flexographie).
- Un intérimaire qui veut se qualifier et se spécialiser.
- Un demandeur d'emploi qui cherche à se reconvertir pour postuler à des emplois dans le secteur.

Et les CQP peuvent se préparer dans le cadre du Compte Personnel Formation (CPF).

Où se renseigner ?

Directement auprès des centres de formation de la profession, plus particulièrement auprès des centres logistiques d'examen :

AMIGRAF

92 Rue Abélard
59000 LILLE
03.20.57.09.82

GOBELINS

247 Avenue Gambetta
75020 PARIS
01 40 79 92 12

AFI-LNR

PAT DE LA VATINE
18, Rue Alfred Kastler
76130 MONT ST AIGNAN
02.35.59.90.14

GRAFIPOLIS

1, Place Albert Camus
44275 NANTES
02.40.50.24.22

CIFOP

ZI N°3 Bd Salvador Allende
16340 L'ISLE D'ESPAGNAC
05.45.90.13.13

SEPR

46, Rue du professeur Rochaix
69003 LYON
04.72.83.27.27

Un dossier de prise en charge du CQP et du parcours de formation nécessaire sera à établir précisant les modalités de sa mise en œuvre.

Faut-il suivre une formation ?

Le centre logistique d'examen vous proposera une évaluation préalable de votre parcours professionnel et de son adéquation par rapport à votre projet.

En fonction de cette évaluation, il pourra vous proposer ou non, la formation adaptée au à votre besoin.

En effet il n'y a pas de formation obligatoire pour passer un CQP, vous pouvez le passer en candidat libre suivant le dispositif d'évaluation de compétences prévu dans le référentiel du CQP.

Toutefois il peut être nécessaire que vous suiviez quelques modules de formation pour mettre à jour vos compétences au regard de l'exigence du référentiel CQP.

Quelle reconnaissance pour son titulaire ?

Le CQP est une reconnaissance de compétences professionnelles construite à partir des emplois-repère de la grille de classification de la convention collective de l'imprimerie de labeur et des industries graphiques (s'y rapporter).

Par extension, de nombreux secteurs professionnels mettent en œuvre les compétences des CQP de l'imprimerie (services de communication, impression, reprographie...). Ainsi, on retrouvera ces compétences dans les agences de publicité ou de communication, les administrations et collectivités, les grandes entreprises, les imprimeurs cartonnières, le secteur de l'emballage, la reprographie, la sérigraphie...

Réponses élaborées par Nadège Ravier, en charge des CQP et Richard Navez, responsable du service Emploi, Formation & compétences de l'UNIIC richard.navez@uniic.org